



DROIT DES CONTRATS

La clause de confidentialité dans les contrats d'affaires

Mon premier dossier

Objectif

La clause de confidentialité est aujourd'hui un instrument central de la pratique contractuelle et un véritable levier de protection des intérêts économiques de l'entreprise, qu'il s'agisse de protéger des informations sensibles au stade des négociations, pendant l'exécution du contrat ou après son expiration. La clause de confidentialité ne fait l'objet d'aucun régime légal spécifique. La jurisprudence, relativement limitée en la matière, n'épuise pas les nombreuses questions pratiques que cette clause soulève, de sorte que la qualité de sa rédaction demeure le principal garant de son efficacité. Cette formation a pour objectif de permettre aux praticiens de maîtriser les principaux choix rédactionnels permettant d'assurer l'efficacité de la clause de confidentialité.

Thèmes abordés

NDA ; opposabilité de la clause ; obligations du débiteur de l'obligation de confidentialité ; mesures de protection des informations ; durée de l'engagement ; exceptions à l'obligation de confidentialité ; sanctions en cas de violation ; modes de résolution des litiges.

Programme détaillé

14h00 - 14h40

I. Sécuriser la formation de la clause de confidentialité

- L'opportunité de la clause et les points de vigilance rédactionnels
- La sécurisation des négociations précontractuelles par le NDA
- Les conditions d'opposabilité de la clause

14h40 - 15h25

II. Maîtriser l'exécution de l'obligation de confidentialité

- Les obligations du débiteur de l'engagement de confidentialité
- Les mesures de protection des informations couvertes
- La détermination de la durée de l'engagement, notamment

post-contractuel

- Les exceptions à l'obligation de confidentialité

15h25 - 16h00

III. Encadrer les conséquences de la violation de la clause

- Les sanctions applicables en cas de violation de la clause
- Les modes de résolution des litiges



Conférence animée par

Marine Guillodo

Avocate au Barreau de Rennes

Tarif : 330 €



Date

5 novembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée

4 heures *

* 2h de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 1

Acquisition des fondamentaux



Lieu

À distance





DROIT DES CONTRATS

La clause de confidentialité dans les contrats d'affaires

Mon premier dossier

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 5 novembre 2026 de 14h00 à 16h00**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

